

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 13 mars 2019

DATE DE CONVOCATION : 6 mars 2019  
DATE D’AFFICHAGE : 6 mars 2019

MEMBRES EN EXERCICE : 14  
MEMBRES PRESENTS : 12  
MEMBRES REPRESENTES : 1

L’an deux mil dix-neuf le treize mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Etienne HEBERT, Maire.

Etaient présents :

Mmes LAMY, LOISELIER-CHOQUER, SELIGMANN, THIERRY, TOCQUEVILLE, UNVOAS-AUGUSTIN,  
MM. BENGOUA, CARTIER, DELAVAUT, PUYMALY, RAGOT.

Daniel FREHAUT a donné procuration à Etienne HEBERT.

Ghanem BENGOUA a été élu secrétaire de séance.

**CRÉATION SUPPRESSION D’UN POSTE PERMANENT :**

Considérant, qu’il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin du service technique, comme suite à la mutation de l’adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe ; que celui-ci doit être assuré par un agent du cadre d’emplois des adjoints techniques territoriaux,

**Le Conseil Municipal décide à l’unanimité :**

- De créer un poste d’adjoint technique territorial, à compter du 4 avril 2019, dans le cadre d’emplois des adjoints techniques territoriaux. Le grade retenu est celui d’adjoint technique territorial, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut.

L’agent ainsi recruté exercera les fonctions suivantes : agent polyvalent des services techniques. Son niveau de recrutement et de rémunération seront ceux afférent au grade d’adjoint technique territorial. L’emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures hebdomadaires.

- De supprimer au 18 mars 2019 l’emploi d’adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe créé à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018 par délibération en date du 18 juin 2018.

**ACCORD D’UNE INDEMNITÉ DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC :**

**Le Conseil Municipal décide à l’unanimité :**

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d’assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l’article 1 de l’arrêté du 16 décembre 1983.

- D’accorder l’indemnité de conseil au taux maximum de l’indemnité de conseil prévue par an.

- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l’article 4 de l’arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Isabelle NELLO, Receveur municipal à Grand-Couronne.

**ADHÉSION À LA SEINE EN PARTAGE :**

Lors de la séance du 27 février 2019, Monsieur le Maire était dans l’attente d’une réponse de Madame DUGAT, Présidente de l’association « La Seine en Partage » quant à la possibilité d’organiser l’opération « Berges Saines », fixée au 1<sup>er</sup> juin 2019, sur une autre période de l’année. L’assemblée communale avait donc décidé de se prononcer, lors d’une prochaine séance, sur le renouvellement d’adhésion à l’association pour l’année 2019 dont la cotisation s’élève à 79 €uros.

La présidente de l’association ayant répondu favorablement pour que VAL DE LA HAYE organise l’opération « Berges Saines » sur une autre période,

**Le Conseil Municipal décide à l’unanimité :**

- De donner un avis favorable à l’adhésion à « La Seine en Partage » pour une cotisation de 79 €uros.

- De fixer une date en 2020 afin que l’association mette à disposition le matériel nécessaire à l’organisation de cette opération.

## QUESTIONS DIVERSES

### Earth Hour 2019 :

Monsieur le Maire informe que l'opération Earth Hour qui consiste à éteindre un éclairage nocturne sur un bâtiment ou un espace public, aura lieu la nuit du 30 mars prochain. Il rappelle, que dans la commune, l'éclairage public est déjà coupé la nuit à l'exception de celui mis en place sur la Départementale.

### Grande Parade :

Afin de pouvoir disposer d'un espace de stationnement pendant l'Armada, le Grand Port Maritime de Rouen mettra à disposition ses espaces verts sur Val de la Haye. Une convention, sans contribution financière de la commune, sera mise en place avec le Grand Port Maritime.

Il est rappelé que la commune ne dispose pas d'espace pour accueillir des camping-cars.

La préfecture se basera sur tous les dossiers que le Département lui transmettra, ce dernier étant l'organisateur officiel de la manifestation. Monsieur le Maire rencontrera les Maires de Sahurs et Saint Pierre de Manneville en présence de Monsieur Bonnaterre, Président de Rouen Normandie Tourisme et Congrès, chargé d'une mission d'appui aux communes du bord de Seine pour l'Armada.

Les associations de Val de la Haye organiseront des activités autour de la Colonne Napoléon. Il est à noter que si une manifestation spécifique est organisée le dimanche et qu'elle requiert les forces de l'ordre, c'est à la commune qu'il appartiendra de les défrayer.

### Approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) :

Le PPRT a été approuvé par arrêté du 29 janvier 2019. Il est mis à disposition en mairie.

### Comptage nocturne des cervidés au phare de la forêt domaniale de Roumare :

Les comptages nocturnes initialement prévus les 12 et 14 mars sont reportés aux 19 et 21 mars 2019.

### Projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Le projet de PLU de la Métropole Rouen Normandie a été arrêté par le Conseil Métropolitain le 28 février 2019. Des documents ont été reçus en mairie. Le conseil municipal doit délibérer dans un délai de 3 mois à compter de la date d'arrêt du projet. En l'absence de réponse dans le délai imparti l'avis sera réputé favorable. Les documents seront mis à disposition des membres de l'assemblée communale afin qu'ils puissent les étudier en amont.

### Bâtiment « BOUCLON » :

L'architecte a transmis une esquisse des grandes lignes de ses propositions. Une nouvelle rencontre aura lieu fin mars pour visualiser le projet final. L'idée est de ne pas dénaturer l'extérieur du bâtiment. Au rez-de-chaussée, il est prévu d'installer des toilettes et vestiaires. L'escalier sera déplacé pour permettre dans l'actuelle zone de rangement d'y installer un coin repas et kitchenette. Deux fenêtres seront créées pour permettre l'entrée d'un puit de lumière. A l'étage, il y aura une salle de rangement. Il reste à déterminer où sera mise en place la douche. Un diagnostic doit être fait sur le plomb et l'amiante.

### Pop Orchestra :

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des participants à l'organisation du concert qui a remporté un franc succès. 99 spectateurs ont assisté au spectacle.

### Festival SPRING :

Les trois représentations du spectacle Pakmann étaient complètes. Ces représentations étaient données dans un camion dont la capacité d'accueil était de 25 places. Les organisateurs étaient ravis de l'accueil qui leur a été réservé.

### Préparation du budget 2019 :

Il est important que les associations transmettent leurs demandes de subventions afin qu'elles puissent être prises en compte pour l'établissement du budget 2019. La commission se réunit le 18 mars prochain.

### Projet à venir :

La mise aux normes d'accessibilité nécessite quelques travaux à l'école. Une rampe d'accès devra être mise en place. Des demandes de subventions seront faites auprès de la Métropole dans le cadre du Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC). Ces subventions devraient permettre de couvrir 50 % de la dépense.

### Travaux Lotissement Michon :

Les travaux sont presque terminés. Ils ont été réalisés rapidement. La grande ligne droite est prévue pour 2021.

*Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal (article L2121-26)*